

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 9

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025 (accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Dénomination des voies

La commission extra-municipale des noms de rues qui s'est réunie le 31 janvier 2025, a émis ses propositions concernant les voies et ouvrages routiers à identifier.

Les voies et espaces à dénommer sont les suivants :

SECTEUR	TYPE	NOMS PROPOSES	TYPE EN BRETON	NOMS EN BRETON	CARACTERE	CARACTERE EN BRETON
Kerfeunteun : accès par la rue Yann Brekilien		Koad ar saloù		Koad ar saloù		
Kerfeunteun : accès par la rue Yann Brekilien	Allée	Yvonne Jean Haffen	Alez	Yvonne Jean Haffen	Artiste	Arzourez
Kerfeunteun : accès par la rue Yann Brekilien	Allée	Marguerite Paulet	Alez	Marguerite Paulet	Peintre	Livourez
Kerfeunteun : accès par le chemin de l'Eglantine	Chemin	Des Digitales	Hentig	Ar brulu		
Kerfeunteun : accès par l'avenue Léon Blum	Chemin	De l'Ile Quéménès	Hentig	Kemenez		

Les biographies des personnalités identifiées ainsi que les plans de situation des projets de voies à dénommer sont jointes au présent rapport.

Par ailleurs, la charte Ya d'ar Brezhoneg fixe comme action obligatoire, pour l'atteinte du niveau 3, la pose de plaques de rues sur l'ensemble des voies de la commune, accompagnée du vote d'une délibération officialisant les formes bretonnes.

Afin d'atteindre cet objectif, la ville de Quimper s'est engagée en 2018 dans un programme de renouvellement de ses plaques de rues ; programme qui a d'abord concerné le centre-ville historique en 2019, puis Kerfeunteun.

Conjointement avec l'Office Public de la Langue Bretonne, les services de la ville ont travaillé au sein de la Commission des Noms de rues sur la liste des noms de rues restant à traduire dans les quartiers de Penhars et Ergué-Armel (annexe 3).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'adopter les désignations ci-dessus présentées ;
- 2- d'adopter les traductions en breton ci-dessous présentées.